

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN8

présenté par

M. Panifous, M. Naegelen et M. Morel-À-L'Huissier

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 407, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère poursuit son effort d'accompagnement des forces de l'ordre, de leurs conditions de vie et de l'accompagnement des familles. Il explore notamment la possibilité de mettre en place une politique globale en s'inspirant du « plan famille » décidé en 2017 au profit des militaires. Ce plan aurait vocation à regrouper l'ensemble des crédits participant à l'intégration des familles dans la communauté de la sécurité et à l'amélioration du logement, de l'hébergement et de la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des forces de l'ordre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le volet action sociale demeure le parent pauvre du rapport annexé au présent projet de loi. Les conditions de vie de nos forces de l'ordre et de leurs familles doivent pourtant être notre priorité.

Les mesures sont actuellement dispersées sans vision globale. Il est donc proposé de s'inspirer du modèle du « *plan famille* » du ministère des Armées, qui bénéficie déjà aux gendarmes dans une certaine mesure, pour créer un plan dédié qui serait piloté par l'Intérieur afin d'en faire bénéficier l'ensemble des forces de l'ordre, de sécurité et de secours relevant du ministère.